

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LA NON-DISCRIMINATION



1 jour (à titre indicatif)

DÉTERMINATION ET PRÉVENTION DES ACTES

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'égalité, mais également pour renforcer la tolérance zéro au sein des établissements, les agents comme les chargés d'instruction des dossiers de discrimination doivent être en mesure d'identifier les agissements de discrimination et de harcèlement. La compétence des élus en formation spécialisée du comité en matière d'avis et de prévention rend également nécessaire la détermination précise de l'ensemble des notions en cause. C'est l'objet de cette formation intra traitant de l'égalité Femmes-Hommes et de la non-discrimination

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

LE PLAN PLURI-ANNUEL D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

- › La mise en place du plan
- › La procédure d'élaboration

LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

- › Les modalités de recueil
- › Les mesures mises en œuvre
- › La protection fonctionnelle
- › L'enquête administrative

LES CAS DE DISCRIMINATION

- › La définition de la discrimination
- › La limite à la reconnaissance de la discrimination : l'exigence professionnelle

LES CAS DE HARCÈLEMENT

- › La définition du harcèlement
- › La définition du harcèlement sexuel
- › Les agissements sexistes

Les points traités feront l'objet d'applications pratiques :

- cas pratique
- quiz
- étude de jurisprudences

OBJECTIFS

- Exploiter les leviers permettant de renforcer l'égalité femmes-hommes.
- Envisager les contours de la parité.
- Sanctionner les cas de discrimination et les cas de harcèlement.
- Orienter les agents s'estimant victime d'actes de discrimination et de harcèlement vers les autorités compétentes.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Cette formation intra vous permettra de définir des mesures de prévention des discriminations et du harcèlement sur la base de mesures concrètes
- Vous apprendrez à qualifier la discrimination et le harcèlement au travers d'exemples concrets et complets

PROFIL DES PARTICIPANTS

Référents diversité, direction, représentants du personnel, tout agent public souhaitant être en mesure d'identifier les agissements de discrimination et de harcèlement
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YEGA
Formacode : 42869 /
Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.